



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R32-2024-165

PUBLIÉ LE 27 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2024-02-26-00007 - Arrêté DOS-GRHH-2024-16 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de WATTRELOS (Nord) (4 pages)	Page 3
R32-2024-02-26-00009 - Arrêté DOS-GRHH-2024-18 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'ARRAS (Pas-de-Calais) (4 pages)	Page 8
R32-2024-02-26-00008 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2024-15 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de LA BASSEE (Nord) (4 pages)	Page 13
R32-2024-02-26-00006 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2024-17 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de DOUAI (Nord) (4 pages)	Page 18

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-02-26-00007

Arrêté DOS-GRHH-2024-16 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier de  
WATTRELOS (Nord)

**ARRÊTÉ DOS-GRHH-2024-16**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER DE WATTRELOS (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-147 du 02 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Wattrelos (Nord) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 16 janvier 2024 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Considérant la candidature de Madame Danielle BOHÉE en qualité de représentante des usagers, au titre de l'union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord, au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Wattrelos ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence, et notamment la désignation en qualité de représentante des usagers de Madame Danielle BOHÉE au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Wattrelos, pour le mandat en cours d'une durée de cinq ans à compter du 02 novembre 2020 ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Wattrelos est celle fixée en annexe 1.

### Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de Wattrelos sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

---

Fait à Lille, le 26 FEV. 2024

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Marion PETROSYAN



## ANNEXE 1 (ARRÊTÉ DOS-SDES-GRHH-2024-16)

### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

##### 1°/ en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Dominique BAERT, maire de Wattrelos, commune siège de l'établissement ;
- Madame Catherine OSSON, représentante de la métropole européenne de Lille ;
- Madame Soraya FAHEM, représentante du président du conseil départemental du Nord.

##### 2°/ en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Raphaël BIÉKRÉ, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Louisa BOUTRIF, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Yannick SOBANIAK, représentant désigné par les organisations syndicales.

##### 3°/ en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Marie-Christine RINGOTTE, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Olivier LOURDEL et Madame Danielle BOHÉE (union départementale des associations familiales du Nord), représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.



Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-02-26-00009

Arrêté DOS-GRHH-2024-18 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier d'ARRAS  
(Pas-de-Calais)

**ARRETE DOS-GRHH-2024-18**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS (PAS-DE-CALAIS)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 02 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-107 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Arras (Pas-de-Calais) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 16 janvier 2024 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun pour ce qui le concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant la démission de Monsieur Robert WINDELS de ses fonctions de représentant des usagers au titre de l'union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques, au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Arras ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier d'Arras est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier d'Arras sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 26 FFV. 2024

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



**COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

**1° en qualité de représentants des collectivités territoriales**

- Monsieur Frédéric LETURQUE, maire de la commune d'Arras, et Madame Sylvie NOCLERCQ, représentante de la commune d'Arras ;
- Madame Françoise ROSSIGNOL et Monsieur Didier LEDHE, représentants de la communauté urbaine d'Arras ;
- Madame Maryse CAUWET, représentant le président du conseil départemental du Pas-de-Calais ;

**2° en qualité de représentant du personnel**

- Monsieur le Docteur Maxime GRANIER et Madame le Docteur Emmanuelle HENRIET, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Delphine BELARD, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Christine BARBIER et Monsieur Denis GAILLET, représentants désignés par les organisations syndicales.

**3° en qualité de personnalité qualifiée**

- Monsieur Francis HENNEBELLE et Madame Marianne RIVIÈRE, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Monsieur Didier VANQUELEF, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Pas-de-Calais ;
- Madame Thérèse SKALECKI (au titre de l'Union fédérale des consommateurs—Que choisir) en qualité de représentante des usagers désignée par le Préfet du Pas-de-Calais, et un autre membre en attente de désignation.



Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-02-26-00008

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2024-15 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier de LA BASSEE  
(Nord)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2024-15**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DU CENTRE HOSPITALIER DE LA BASSÉE (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-149 en date du 20 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de La Bassée (Nord) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 16 janvier 2024 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant l'appel à candidatures permanent organisé par l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Considérant la candidature de Monsieur Philippe FEMINIS en qualité de représentant des

usagers, au titre de l'union départementale des associations familiales (UDAF) du Nord, au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de La Bassée ;

Considérant les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence, et notamment la désignation en qualité de représentant des usagers de Monsieur Philippe FEMINIS au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de La Bassée, pour le mandat en cours d'une durée de cinq ans à compter du 20 octobre 2020 ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de La Bassée est celle fixée en annexe 1.

### **Article 2** :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et le directeur du centre hospitalier de La Bassée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 26 FEV. 2024

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



**COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

**1°/ en qualité de représentants des collectivités territoriales**

- Monsieur Frédéric CAUDERLIER, maire de La Bassée, commune siège de l'établissement ;
- Monsieur Michel BORREWATER, représentant de la Métropole Européenne de Lille ;
- Monsieur Philippe WAYMEL, représentant du Président du conseil départemental du Nord.

**2°/ en qualité de représentant du personnel**

- Monsieur le Docteur Stéphane SINGIER, représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Christophe URBAIN, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Thierry PHELEP, représentant désigné par les organisations syndicales.

**3°/ en qualité de personnalités qualifiées**

- Monsieur le Docteur Patrick LEROUX, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Marie-Catherine MOTTE (fédération française des diabétiques - AFD 62 Lens), et Monsieur Philippe FEMINIS (union départementale des associations familiales du Nord), représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.



Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-02-26-00006

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2024-17 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance du centre hospitalier de DOUAI  
(Nord)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2024-17  
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU CENTRE HOSPITALIER DE DOUAI (NORD)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi Hugo ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-129 du 13 octobre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Douai (Nord) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 16 janvier 2024 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du Nord concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Considérant la démission de Monsieur le Docteur Pascal CANU de ses fonctions de personnalité qualifiée au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Douai;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Douai est celle fixée en annexe 1.

### Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice par intérim du centre hospitalier de Douai, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 26 FÉV 2024

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service  
Gestion des ressources humaines hospitalières

Mariam PETROSYAN



**ANNEXE 1 (ARRETE DOS-SDES-GRHH-2024-17)**  
**COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

**1°/ en qualité de représentant des collectivités territoriales**

- Monsieur Frédéric CHÉREAU, maire de la commune de Douai et Monsieur Michaël DOZIERE, représentant de la commune de Douai ;
- Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD et Monsieur Jean-Michel SZATNY, représentants de la communauté d'agglomération Douaisis Agglo ;
- Monsieur Christian POIRET, Président du conseil départemental du Nord.

**2°/ en qualité de représentant du personnel**

- Monsieur le Docteur Gérard CARDON et Madame le Docteur Iulia NEDELESCU, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Fabienne LOISON, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Caroline ASPRA et Madame Karine CLASSE, représentantes désignées par les organisations syndicales.

**3°/ en qualité de personnalité qualifiée**

- Madame Ouiza GHERDANE, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé, et un autre membre en attente de désignation ;
- Madame Marjorie DUFFOURG, personnalité qualifiée désignée par le Préfet du Nord ;
- Madame Nicole MACQUET (Union fédérale des consommateurs (UFC)-Que Choisir Hauts-de-France) et Madame Marie PILLET (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)), en qualité de représentantes des usagers désignées par le Préfet du Nord.

